

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

Faites enfin de votre taxe d'apprentissage un placement d'avenir.

UN SEUL GESTE, VERSEZ VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE AU LYCEE JULES RICHARD.

Madame, Monsieur,

L'acquiescement de la taxe d'apprentissage, calculée sur la masse salariale des entreprises, est une obligation dont l'échéance est proche. Bien qu'obligatoire, ce versement n'est pas exclusivement dédié à l'Etat.

Vous avez la totale maîtrise de son affectation. Vous avez donc le choix. Nous vous offrons un retour sur investissement visible et mesurable cette année encore, **nos résultats aux examens sont supérieurs aux moyennes académiques.**

Grâce à votre contribution nous pouvons poursuivre l'aventure initiée par M. Jules Richard qui a ouvert aux jeunes la perspective d'un emploi dans l'industrie.

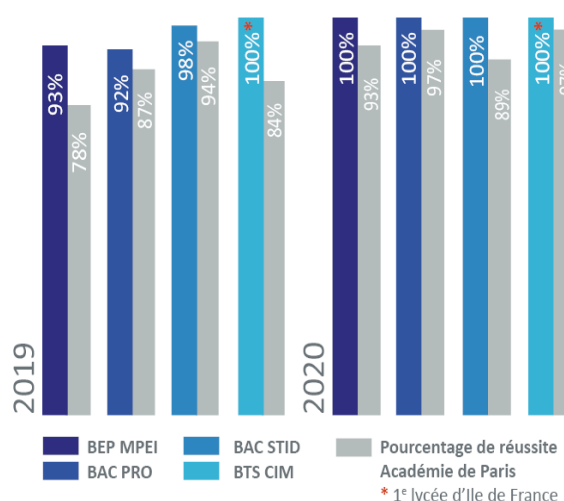
Privé, laïc et offrant une scolarité gratuite, notre établissement est unique dans le paysage pédagogique hexagonal. Votre soutien nous permet de financer 50% de notre activité. Sans vous nous ne serions plus en mesure de contribuer à l'avenir de notre pays.

Notre lycée a été créé par la volonté d'un chef d'entreprise visionnaire, humaniste et pragmatique. Pour continuer à en assurer le fonctionnement et le développement aujourd'hui, votre soutien nous est indispensable. **La taxe d'apprentissage est le seul impôt librement affecté par les entreprises aux écoles de leur choix** et nous comptons sur vous.

QUE SIGNIFIE VOTRE SOUTIEN POUR NOTRE LYCEE ?

- **Maintenir de la gratuité** pour nos élèves et leur donner ainsi toutes les chances quelles que soient leurs ressources
- **Poursuivre nos investissements** en outils spécifiques aux pédagogies innovantes
- **Entretenir et mettre à niveau le parc machines existant**
- **Garantir des formations répondant aux niveaux d'exigence des entreprises**

RÉSULTATS EXAMENS



COMMENT NOUS VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Le Lycée Jules Richard est habilité à percevoir le **solde de la taxe d'apprentissage** (qui représente 13% de l'ensemble de la taxe).

1. Choisissez un moyen de paiement précisé ci-dessous et effectuez votre versement
2. Remplissez le bordereau de versement situé en bas de page et retournez-le au Lycée Jules Richard
 - Code établissement (RNE ou UAI) : 0754015G
 - SIRET : 784 778 532 00019
3. Recevez votre reçu libératoire auprès de l'administration fiscale

MODALITES DE PAIEMENT – à effectuer avant le 28 février 2021

- Par **chèque**, à l'ordre du Lycée Jules Richard
- Par **virement bancaire** (préciser la mention « TA 2021 » afin d'identifier votre virement et éditer votre reçu libératoire auprès de l'administration fiscale)

RIB ETABLISSEMENT / SOCIETE GENERALE

TITULAIRE DU COMPTE : LYCEE TECHNIQUE PRIVE JULES RICHARD 21 RUE CARDUCCI 75019 PARIS

DOMICILIATION : PARIS RIVE DROITE AC3 (04382)

Banque **30003** - Guichet **03372** N° DE COMPTE **00050262117** Clé RIB **55**

IBAN **FR76 3000 3033 7200 0502 6211 755** - BIC **SOGEFRPP**

Nous sommes à votre écoute pour tout renseignement, vous pouvez contacter Mme Cécile PINTO au 01 53 72 83 60 ou bien par email à secretariat@lyceejulesrichard.fr

Vous remerciant de votre soutien, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.



René VUYLSTEKE
Directeur

..... ✂
A renvoyer au Lycée Jules Richard – 21 rue Carducci, 75019 Paris ou par email à secretariat@lyceejulesrichard.fr

VOTRE ENTREPRISE

NOM DE L'ENTREPRISE :

NUMERO SIRET :

ADRESSE :

CP : VILLE :

NOM ET PRENOM DU CONTACT : FONCTION:

EMAIL DU CONTACT : TELEPHONE DU CONTACT :

MONTANT DE VOTRE VERSEMENT :€ DATE :

Nous vous remercions vivement de votre participation à la formation de nos jeunes